

COMPTE RENDU DU **GROUPE DE TRAVAIL** **PARITAIRE** DU 31 MAI 2017 **NAO - RAPPROCHEMENT DES CCN**

1^{er} POINT / NAO DE BRANCHE

Avant de démarrer les travaux sur le rapprochement des conventions collectives nationales, la délégation patronale a présenté sa nouvelle proposition sur les minimas de branche comme l'avait exigé la CGT. En effet, les syndicats de la FILPAC avaient refusé en bloc les maigres propositions présentées lors de la dernière réunion paritaire.

Les employeurs proposent :

- **Une revalorisation de 1% de l'ensemble de la grille OETAM ;**
- **Une revalorisation de 0,8% de l'ensemble de la grille des ingénieurs et cadres ;**
- **Une revalorisation de 0,8% de la prime de panier nuit, de la prime d'astreinte et de la prime de nuit ;**
- **L'engagement de la partie patronale de rouvrir une négociation sur la complémentaire santé de Branche.**

Cette proposition ne satisfait pas les exigences de la CGT et n'est toujours par à la hauteur des besoins des salariés. Mais elle permet aux salariés qui sont alignés sur les minimas conventionnels (ex : Double A) de bénéficier d'une légère revalorisation de leur rémunération.

La FILPAC CGT demande à tous ses syndicats de se prononcer sur cette nouvelle proposition patronale (ci-joint la consultation à renvoyer).

2^e POINT / 1^{ÈRE} RÉUNION DE TRAVAIL SUR LE RAPPROCHEMENT DES CCN

Cette première phase doit permettre d'effectuer un travail technique sur les textes des différentes conventions collectives production/transformation. Elle consistera tout simplement à faire un copier/coller des 4 conventions collectives existantes en une seule CCN qui regroupera toutes les catégories de personnel (OETAM – Ingénieurs et Cadres) conformément à l'accord de méthode signée par la FILPAC CGT.

Une deuxième phase de négociation s'ouvrira en fin d'année pour négocier, point par point, tous les articles de cette nouvelle convention.

La FILPAC CGT a rappelé que le rapprochement des CCN en une seule doit sécuriser les droits existants des salariés de l'Intersecteur Papier/Carton. Cette nouvelle convention devra aussi prendre en compte les nouvelles dispositions du Code du travail dès l'instant où elles seraient plus avantageuses que les textes existants.

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 5 juillet prochain, avec une préparatoire la veille, avec l'ensemble des membres du Collectif national papier. •

CONSULTATION FILPAC CGT SALAIRES MINIMAS DE BRANCHE PRODUCTION TRANSFORMATION PAPIER

CONSULTATION

Le syndicat

se prononce :

Pour la proposition des patrons

Contre la proposition des patrons

À renvoyer, au plus tard, pour le 15 juin 2017 à
filpac@filpac-cgt.fr ou par fax au 01 55 82 85 67